Nations Unies P/FPA/DCP/COG/4



Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population

Distr. générale 28 avril 2008 Français

Original: anglais

Session annuelle de 2008

16-27 juin 2008, Genève Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Fonds des Nations Unies pour la population

- Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Projet de descriptif de programme de pays

République du Congo

Assistance proposée : 15,2 millions de dollars, dont

8,4 millions à prélever sur le budget ordinaire et 6,8 millions à financer

au moyen de modalités de cofinancement et/ou d'autres

ressources, y compris des ressources

ordinaires

Période du programme : Cinq ans (2009-2013)

Cycle de l'assistance : Quatrième

Catégorie sur la base de la décision 2007/42 : A

Assistance proposée par domaine de base du programme

(En millions de dollars des États-Unis)

	Ressources ordinaires	Autres ressources	Total
Santé et droits en matière de procréation	5,0	3,0	8,0
Population et développement	1,7	2,0	3,7
Égalité des sexes	1,0	1,8	2,8
Coordination du programme et assistance	0,7	-	0,7
Total	8,4	6,8	15,2

I. Analyse de la situation

- 1. La République du Congo occupe un territoire de plus de 342 000 kilomètres carrés. Sa population totale en 2005 était d'environ 3,6 millions de personnes, dont environ 51,7 % de femmes. Les personnes de 15 à 24 ans constituent 20 % de la population, tandis que celles de 65 ans et plus en représentent 3,6 %. Près de 60 % de la population vit en zone urbaine. Le taux annuel de croissance de la population est d'environ 3 %.
- 2. Malgré les progrès accomplis en matière de paix et de sécurité, la sécurité demeure précaire dans certains secteurs. Le plan d'urgence interorganisations pour le pays tient compte d'augmentations possibles du nombre de réfugiés provenant de la République démocratique du Congo.
- 3. Malgré un taux de croissance économique de 7 à 9 %, 50,7 % de la population vivait sous le seuil de la pauvreté en 2006. Il est estimé que 58,2 % des ménages dirigés par des femmes vivent dans la pauvreté, comparativement à 48,8 % des ménages dirigés par des hommes. La pauvreté est plus répandue dans les zones rurales (64,8 %) et semi-rurales (67,4 %) que dans les zones urbaines (42,3 % à Brazzaville et 33,5 % à Pointe-Noire). La République du Congo a été sélectionnée pour bénéficier d'un programme d'allégement de la dette au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE).
- 4. Le taux de prestation de soins anténataux est de 88 %, et 86,2 % des accouchements sont supervisés par du personnel de santé qualifié. Néanmoins, le taux de mortalité maternelle est élevé : il est de 781 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes. Les facteurs qui contribuent à cette situation sont notamment : le manque de formation des collectivités en matière de maternité sûre et de soins néonataux; la piètre qualité des soins et de l'accompagnement psychologique postpartum; le manque de matériel et de personnel dans les centres de santé; et un manque de soins de qualité supérieure pour les urgences obstétriques.
- 5. Malgré un taux élevé de connaissance des méthodes modernes de contraception (96,3 %), la prévalence de la contraception est faible (13 %) en raison de la couverture limitée des services de planification familiale. Le besoin de ces services n'est pas satisfait à hauteur de 42 %. Le taux total de fécondité est de 4,8 enfants par femme. En 2006, 142 cas de fistules obstétricales ont été recensés.
- 6. Le Gouvernement cherche à réaliser l'objectif de l'accès universel aux services de santé procréative. Il a adopté un plan national de développement sanitaire (2007-2011) ainsi qu'un plan d'action destiné à réduire la morbidité et la mortalité maternelles, néonatales et infantiles.
- 7. On estime que la prévalence globale du VIH/sida est de 4,2 % et que ce taux varie, selon les régions, entre 1,3 et 9,4 %. Les groupes à risque sont les jeunes non scolarisés (5,4 %), les travailleurs de l'industrie du sexe et les agents en tenue. Les femmes de 24 à 35 ans sont 2,8 fois plus susceptibles d'être infectées que les hommes dans la même tranche d'âge.
- 8. On manque de données à jour sur la planification, le suivi et l'évaluation des programmes de développement. Les données disponibles ne sont pas organisées dans un système intégré de gestion, et on manque de données ventilées par sexe et par zone.

08-32046

9. Il demeure des disparités entre les sexes. Le taux de participation des femmes à la prise de décisions est faible (14 % des ministres du Gouvernement et 10 % des députés sont des femmes). Une évaluation rapide menée par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) dans la région de Pool en 2007 a montré que 16 % des femmes étaient victimes d'abus sexuels et que 60 % des victimes étaient des filles âgées de 13 à 17 ans. Dans cette région, on estime à 8,8 % le taux de mutilation génitale féminine.

II. Coopération passée et leçons tirées de l'expérience

- 10. La coopération entre la République du Congo et le Fonds des Nations Unies pour la population a été instaurée en 1972. Le troisième programme de pays (2004-2008), élaboré sous la direction du Gouvernement et en collaboration avec des partenaires multisectoriels, a été synchronisé avec les cycles de programmation du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial de l'Organisation des Nations Unies. La signature de l'accord de base type, la création d'un comité de coordination multisectoriel au sein du Ministère de la planification et le renforcement de partenariats avec d'autres partenaires de développement ont facilité la mise en œuvre du programme appuyé par le Fonds des Nations Unies pour la population.
- 11. Un certain nombre de facteurs ont limité la mise en œuvre du programme, notamment l'incapacité des principaux intervenants : a) d'élaborer et d'exploiter des systèmes d'information et de gestion axés sur les résultats, garantissant une transparence accrue; b) de mettre en œuvre des normes nationales et internationales en matière de santé procréative, et d'assurer les suivis nécessaires; c) de mener des analyses de situation, d'élaborer des politiques et des stratégies, d'établir des budgets et de procéder à des évaluations; et d) d'appliquer une approche axée sur les droits. Les ressources étaient limitées en raison du problème de gouvernance et du climat au lendemain du conflit. De plus, la capacité du bureau de pays et de ses visà-vis nationaux était limitée au début du cycle de programmation.
- 12. Le programme a contribué à la réalisation des résultats suivants : a) un plan d'action national visant à accélérer la réduction de la mortalité et de la morbidité maternelles, néonatales et infantiles; b) un plan stratégique national pour la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation; c) la prise en compte des questions de population et de développement dans les documents sectoriels et globaux, notamment dans le plan national de développement du secteur de la santé et dans le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté; d) l'établissement d'une carte sanitaire et une analyse approfondie de l'enquête démographique et sanitaire; e) un programme national de commercialisation parallèle de préservatifs masculins et féminins; f) une stratégie nationale de communication concernant le VIH/sida; g) l'intensification des efforts et des interventions visant à prévenir les maladies sexuellement transmissibles et le VIH chez les jeunes, les agents en tenue et les travailleurs de l'industrie du sexe; h) une politique nationale concernant l'égalité des sexes; et i) des actions visant à améliorer le statut social, culturel et économique des femmes dans le but de promouvoir l'égalité et le traitement équitable des deux sexes.
- 13. Le bureau de pays a milité avec succès en faveur de l'utilisation de ressources nationales pour financer le programme de pays. Le Gouvernement a financé à 95 % le recensement de 2007 sur la population et le logement.

08-32046

14. Les principaux enseignements ont été les suivants : a) la prise en main et l'animation du programme de pays par les pays sont essentielles pour une exécution efficace du programme; b) la formation de partenaires d'exécution, le renforcement des moyens institutionnels par la fourniture de matériels, la remise en état de centres de santé et la mise à disposition en temps voulu de ressources financières et matérielles sont des éléments essentiels de la réussite; c) il faut que des mécanismes efficaces de coordination, de suivi et d'évaluation du programme de pays soient en place dès la première année de la mise en œuvre pour accroître la participation nationale et l'efficacité du programme; et d) les partenariats avec les organismes des Nations Unies tels que l'Organisation mondiale de la Santé et l'UNICEF ont facilité la coordination du programme.

III. Programme proposé

- 15. Le programme proposé traduit les priorités nationales définies dans le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les politiques et programmes de développement au niveau des secteurs. Il a été tenu compte de ces priorités dans l'élaboration du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour 2009-2013, particulièrement par le biais des résultats concernant : a) l'amélioration de la gouvernance et le renforcement de la paix et de la sécurité; et b) l'accès équitable à des soins de santé de qualité (notamment dans le traitement du VIH/sida) et à l'éducation, à l'eau et à l'assainissement ainsi qu'aux services de protection sociale. Ces résultats sont alignés sur le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le plan stratégique du Fonds des Nations Unies pour la population, 2008-2011.
- 16. Le but du programme de pays est de contribuer à améliorer la qualité de vie de la population : a) en améliorant l'accès à des services de qualité en matière de santé procréative, notamment dans le cas des maladies sexuellement transmissibles et du VIH/sida; b) en promouvant l'intégration des questions de population dans les programmes de développement sectoriel et dans les systèmes servant à en assurer le suivi et l'évaluation; et c) en promouvant l'égalité et le traitement équitable des deux sexes.
- 17. Le programme comporte trois éléments : a) santé et droits en matière de procréation; b) population et développement; et c) égalité des sexes.

L'élément santé et droits en matière de procréation

- 18. Deux résultats du programme de pays relèvent de cet élément : a) l'accès équitable et le recours de la population à un ensemble essentiel de services de santé, notamment en matière de santé maternelle et infantile; et b) l'accès élargi des femmes, des jeunes, des enfants et des membres d'autres groupes à risque à des services de prévention du VIH et à des soins dans le domaine. Trois produits contribuent à la réalisation de ces résultats.
- 19. Produit 1: Soutien à la mise en œuvre d'un plan d'action national visant à accélérer la réduction de la morbidité et de la mortalité maternelles, néonatales et infantiles en développant les moyens des centres de santé et des collectivités, de manière à garantir l'accès à des services de planification familiale et à des soins d'urgence en matière obstétrique, néonatale et postnatale, y compris dans les situations humanitaires. On obtiendra ce produit : a) en renforçant les moyens

4 08-32046

techniques et institutionnels des centres de santé et des collectivités; b) en mettant au point un système d'orientation pour les soins obstétriques d'urgence; c) en mettant en œuvre une stratégie pour la sécurité de l'approvisionnement en produits de santé procréative, notamment la programmation de la distribution de préservatifs; d) en favorisant une communication pour le changement de comportement adaptée aux cultures et à chacun des sexes en matière de santé procréative; e) en intégrant la planification familiale dans les interventions en matière de prévention du VIH/sida et de santé procréative; f) en appuyant la mobilisation et la concertation en vue de la création de services de santé procréative à l'intention des adolescents; g) en préconisant le soutien aux politiques et la mobilisation de ressources en vue de garantir l'intégration d'un ensemble initial de services de base dans les plans nationaux d'intervention d'urgence; et h) en renforçant la capacité nationale de produire et de diffuser des données aux fins de la planification, du suivi et de l'évaluation des situations d'urgence.

- 20. Produit 2 : Amélioration de la capacité des intervenants de veiller à ce que des renseignements de qualité sur la santé procréative soient disponibles et distribués, l'accent étant mis sur les collectivités et les jeunes. On obtiendra ce produit : a) en formant les intervenants, notamment les jeunes, les prestataires de services et les parents, à l'aptitude à la vie quotidienne; b) en promouvant la modification des comportements à l'égard de la santé procréative et du VIH/sida; et c) en favorisant la participation des jeunes au programme en faisant en sorte que les conseils de la jeunesse deviennent opérationnels.
- 21. Produit 3 : Accès accru à des renseignements de qualité sur la prévention du VIH/sida, avec une attention particulière aux femmes, aux jeunes non scolarisés, aux travailleurs de l'industrie du sexe et aux agents en tenue. On obtiendra ce produit : a) en favorisant, dans les programmes de prévention du VIH, des communications visant un changement de comportement qui soit adapté aux différences entre les sexes et la culture; b) en appuyant les mesures de mobilisation de la collectivité et de commercialisation parallèle; et c) en promouvant l'accompagnement psychologique et le dépistage volontaires dans les centres de santé et les infirmeries.

L'élément population et développement

- 22. Deux résultats du programme de pays s'inscrivent dans cette composante : a) les institutions et les intervenants nationaux utilisent des outils de planification, assurent le suivi et l'évaluation des politiques, et élaborent des programmes et des budgets; b) les pauvres et les autres groupes vulnérables ont un accès accru aux services de protection sociale. Trois produits contribueront à la réalisation de ces résultats.
- 23. Produit 1 : Formation nationale renforcée en matière de suivi et d'évaluation aux niveaux global et décentralisé. On obtiendra ce produit : a) en formant des intervenants aux niveaux national et décentralisé en matière de suivi et d'évaluation; et b) en préconisant un soutien technique et financier à la mise en œuvre des politiques, des programmes de développement et des plans de suivi et d'évaluation.
- 24. Produit 2 : Système intégré de gestion permettant d'obtenir des données, des indicateurs et d'autres renseignements pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de politiques et de programmes de développement nationaux. On obtiendra ce produit : a) en militant pour un soutien technique et financier à la mise en œuvre du plan national de collecte de données pour 2009-2013 (y compris le système

08-32046

d'informations sanitaires et de vastes enquêtes telles que la deuxième enquête démographique et sanitaire en 2010; b) en renforçant les capacités institutionnelles et techniques du système national de statistiques de manière à renforcer, exploiter et tenir à jour un système intégré de gestion; et c) en promouvant l'utilisation de données pour le suivi et l'évaluation aux niveaux global et décentralisé.

25. Produit 3: Mécanismes renforcés permettant de répondre aux besoins des personnes âgées aux niveaux local et national. On obtiendra ce produit : a) en militant pour un soutien technique et financier, à la prise en compte des besoins des personnes âgées, dans les politiques et les plans de développement; b) en promouvant les communications pour un changement de comportement à l'égard des personnes âgées, qui soit adapté aux différences entre les sexes et les cultures; et c) en renforçant la capacité nationale d'élaborer et de mettre en œuvre des plans d'urgence en matière de secours humanitaires.

L'élément égalité des sexes

- 26. Un résultat du programme de pays s'inscrit dans cette composante : les institutions et les intervenants nationaux promeuvent les droits de l'homme, la paix et la sécurité, y compris l'égalité et le traitement équitable des deux sexes. Trois produits contribueront à réaliser ce résultat.
- 27. Produit 1 : Création d'un système national de collecte, d'analyse et d'exploitation de données concernant la violence sexiste et de soutien aux victimes de cette violence. On obtiendra ce produit : a) en renforçant la capacité des structures, et notamment en créant un centre chargé d'identifier et de localiser les personnes ayant survécu à des violences sexistes; b) en appuyant la conduite d'études et en promouvant l'utilisation des résultats de celles-ci; et c) en soutenant l'octroi d'une aide sociale, économique et psychosociale aux personnes ayant survécu à des actes de violence sexiste.
- 28. Produit 2 : Accroissement de la capacité des institutions nationales et des principaux intervenants de lutter contre la violence sexiste. Il s'agira de : a) renforcer les moyens dont disposent les réseaux, les organisations religieuses, les jeunes et les médias ainsi que les organisations communautaires pour combattre la violence sexuelle ou sexiste; b) intensifier les mesures destinées à prévenir et réprimer la violence sexuelle ou sexiste; c) préconiser l'adoption de lois tendant à éliminer l'impunité pour les auteurs d'actes de violence sexuelle; et d) aider les médias à rendre compte des actes de violence sexuelle ou sexiste et attirer l'attention sur ces phénomènes.
- 29. Produit 3 : Prestation de soutien à la mise en œuvre d'une politique nationale en faveur de l'égalité des sexes. On obtiendra ce produit : a) en appuyant la mise en œuvre du plan d'action sur l'égalité des sexes élaboré en 2008; et b) en appuyant l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de plans d'action sectoriels en matière d'égalité des sexes.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

30. Le Ministère de la planification assurera la coordination, le suivi et l'évaluation du programme par l'entremise d'un comité multisectoriel de coordination, constitué de représentants de divers ministères. Les mécanismes de suivi et d'évaluation seront fondés sur : a) une analyse de la situation menée au début du programme pour obtenir des indicateurs de référence; b) des visites sur le terrain; c) des séances de bilan,

6 08-32046

trimestrielles et annuelles; d) une évaluation à mi-parcours du programme; et e) une évaluation finale du programme. Le comité multisectoriel de coordination collaborera étroitement avec l'équipe du groupe technique spécial du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

- 31. Le comité multisectoriel de coordination assurera le suivi de la mise en œuvre du programme et mobilisera des ressources pour celui-ci. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, le bureau de pays des Nations Unies prendra l'initiative dans l'élaboration du plan de mobilisation des ressources.
- 32. Le FNUAP a des bureaux à Brazzaville et à Pointe-Noire. L'équipe du bureau de pays principal du FNUAP à Brazzaville est composée d'un représentant, d'un représentant assistant, d'un chef des opérations, de plusieurs administrateurs de programme recrutés sur le plan national (dans les domaines de la santé procréative, de la santé procréative des adolescents et des jeunes, du VIH/sida et de l'égalité des sexes) et de personnel de soutien composé de plusieurs personnes. Le Fonds des Nations Unies pour la population recrutera sur le plan national deux agents supplémentaires chargés du suivi et de l'évaluation ainsi que des achats. Les bureaux régional et sous-régional du Fonds fourniront une assistance technique au programme.

08-32046 **7**

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la République du Congo

Priorité nationale : Améliorer l'accès de la population à des services sociaux de base de grande qualité

Résultats du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : À l'horizon 2013, accès équitable et recours à des services de qualité dans les domaines de la santé (notamment en matière de VIH/sida), de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement et de la protection sociale

Élément du programme	Résultats du programme de pays et indicateurs de résultat, niveaux de référence et niveaux cibles	Produits, indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles	Partenaires	Montant indicati des ressources, par élément du programme
Santé et droits en matière de procréation	 Résultat 1 : Accès équitable et recours de la population à un ensemble essentiel de services de santé, notamment en matière de santé maternelle et infantile Indicateurs de résultat : Pourcentage de la population ayant accès à l'ensemble de services essentiels Taux de couverture des installations sanitaires Taux d'utilisation des services Résultat 2 : Accès élargi des femmes, des jeunes, des enfants et des membres d'autres groupes à risque à des services de prévention et de traitement du VIH Indicateurs de résultat : 	 Produit 1: Soutien à la mise en œuvre d'un plan d'action nationale visant à accélérer la réduction de la morbidité et de la mortalité maternelle, néonatale et infantile en développant les moyens des centres de santé et des collectivités, afin de garantir l'accès à des services de planification familiale et à des soins d'urgence en matière obstétrique, néonatale et postnatale, y compris dans les situations humanitaires Indicateurs de l'exécution du produit : Pourcentage de la population ayant accès à un ensemble de qualité de services essentiels Taux d'utilisation des services Pourcentage des centres de santé dispensant des soins obstétriques et néonataux d'urgence de qualité supérieure Taux de couverture en matière de produits de santé maternelle Intégration d'un ensemble de soins d'urgence de base en santé procréative dans le plan d'urgence et d'intervention humanitaire Disponibilité de trousses de santé pour les urgences Disponibilité et utilisation de données sur les situations d'urgence et de posturgence 	de la santé, des affaires sociales et de la famille; de la défense nationale; de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement; des sports et de la jeunesse Centre national de la statistique et des études économiques; Conseil consultatif national en matière de VIH/sida Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); UNESCO;	provenant des ressources
	 Prévalence du VIH/sida parmi les groupes à risque Taux de couverture par type de service offert 	 Produit 2: Amélioration de la capacité des intervenants de veiller à ce que des renseignements de qualité sur la santé procréative soient disponibles et distribués, l'accent étant mis sur les collectivités et les jeunes Indicateurs de l'exécution du produit: Nombre de collectivités et de jeunes disposant d'informations appropriées sur la santé procréative Âge à la première relation sexuelle chez les jeunes de 15 à 24 ans 		

scolarisés, aux travailleurs de l'industrie du sexe et aux agents en tenue

Indicateurs de l'exécution du produit :

- Pourcentage des groupes cibles possédant des connaissances exactes au sujet du VIH/sida
- Prévalence du VIH déclarée chez les groupes à risque
- Taux de couverture par type de service (préservatifs, accompagnement psychologique et dépistage)
- Pourcentage de personnes utilisant un préservatif lors de relations sexuelles occasionnelles
- Pourcentage de personnes subissant volontairement un dépistage du VIH/sida

Priorités nationales : a) améliorer la gouvernance et la consolidation de la paix et de la sécurité; et b) accroître l'accès de la population à des services sociaux de base de qualité

Résultats du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : a) les institutions et les acteurs nationaux tiennent compte des principes des droits de l'homme et de la gestion efficace et transparente des ressources publiques en vue de consolider la paix et la sécurité; et b) à l'horizon 2013, la population a un accès et un recours équitables à des services de santé de qualité (s'agissant notamment du VIH/sida).

Élément du programme	Résultats du programme de pays et indicateurs de résultat, niveaux de référence et niveaux cibles	Produits, indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles	Partenaires	Montant indicatif des ressources, par élément du programme
Population et développement	Résultat 1: Les institutions et les intervenants nationaux utilisent des outils de planification, assurent le suivi et l'évaluation des politiques et élaborent des programmes et des budgets. Indicateurs de résultat: Rapport annuel sur les objectifs du Millénaire pour le développement Pourcentage du budget national réservé aux services sociaux essentiels Nombre de dispositions concernant la décentralisation effectivement appliquées Nombre d'institutions locales fonctionnelles	 Produit 1: Formation nationale renforcée en matière de suivi et d'évaluation aux niveaux global et décentralisé Indicateurs de résultat: Nombre d'institutions nationales renforcées en matière de suivi et d'évaluation, y compris au niveau parlementaire Des indicateurs de suivi et d'évaluation des programmes de développement peuvent être consultés auprès des institutions nationales aux niveaux global et décentralisé. Nombre de rapports de suivi et d'évaluation publiés concernant la mise en œuvre de programmes de développement Produit 2: Le système intégré de gestion permet d'obtenir des données, des indicateurs et d'autres renseignements pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de politiques et de programmes de développement nationaux. Indicateurs de l'exécution du produit: Création et utilisation d'une base de données nationale intégrée Création et utilisation de bases de données en santé et en éducation Produit 3: Mécanismes renforcés permettant de répondre aux besoins des personnes âgées aux niveaux local et national 	Parlement; Ministère de l'économie, des finances et du budget; Ministère des affaires étrangères et de la francophonie, Ministère de l'enseignement supérieur; Ministère de la justice et des droits humains; Ministère de la planification, Ministère de la promotion de la femme et de l'intégration des femmes au développement FAO; PNUD; UNESCO; UNICEF; OMS Banque africaine de développement; Fonds monétaire international; Banque mondiale	3,7 millions de dollars (1,7 million de dollars provenant des ressources ordinaires et 2 millions de dollars provenant d'autres ressources)

Résultat 2 : Les pauvres et les autres groupes vulnérables ont plus largement accès aux services de protection sociale.

Indicateurs de résultat :

- Existence de moyens juridiques et statutaires facilitant l'accès des pauvres et des autres groupes vulnérables aux services de protection sociale
- Pourcentage des pauvres et des autres groupes vulnérables ayant accès aux services de protection sociale

Indicateur de l'exécution du produit :

 Nombre d'organisations nationales intervenant auprès des personnes âgées

Égalité des sexes

Résultat: Les institutions et les intervenants nationaux promeuvent les droits de l'homme, la paix et la sécurité, y compris l'égalité et le traitement équitable des deux sexes.

Indicateurs de résultat :

- Participation des femmes aux élections législatives
- Nombre de dispositions de la Constitution portant sur les violations des droits de l'homme

Produit 1: Création d'un système national de collecte, d'analyse et d'exploitation de données concernant la violence sexiste et de soutien aux victimes de cette violence

Indicateurs de l'exécution du produit

- Nombre de structures servant à identifier et à repérer les victimes de violence sexiste
- Nombre d'institutions capables d'utiliser des données aux fins d'une concertation sur les politiques reposant sur des données concrètes

Produit 2: Accroissement de la capacité des institutions nationales et des principaux intervenants de lutter contre la violence sexiste

Indicateur de l'exécution du produit

 Nombre d'institutions nationales et d'intervenants principaux luttant contre la violence sexiste

Produit 3 : Prestation de soutien à la mise en œuvre d'une politique nationale sur l'égalité des sexes

Indicateurs de l'exécution du produit

- L'existence d'un plan d'action pour la mise en œuvre
- · Disponibilité de plans d'action décentralisés

Ministère de l'économie. des finances et du budget; Ministère des affaires étrangères et de la francophonie; Ministère de la santé, des affaires sociales et de la famille: Ministère de l'enseignement supérieur; Ministère de la justice et des droits humains: Ministère de la planification; Ministère de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement; Service de l'audit; organisations religieuses; organisations non gouvernementales

2.8 millions de dollars (1 million de dollars provenant des ressources ordinaires et 1.8 million de dollars provenant d'autres ressources) Montant total pour la coordination du programme et l'assistance: 700 000 dollars provenant des ressources ordinaires